



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Autorisations de la directrice générale en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

Autorisation # DG028-0420 de la directrice générale de procéder à la signature du mandat confié à Collecto pour l'inspection et l'entretien préventif d'équipements de protection incendie, d'alarme incendie et de dispositifs antirefoulement

La directrice générale accepte de confier le mandat SAR460-2019 à Collecto pour l'inspection et l'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositifs antirefoulement.

Autorisation # DG029-0420 de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles, section 1 (primaires, centres de formation pour adultes et centres administratifs), en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la société **Waste Connections of Canada**, 1152 rue Kenaston, Ottawa (Ontario) K1B 3P5, pour une somme de **215 433,00 \$**, excluant les taxes pour la location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles, pour le contrat prévu de la section 1 (secteur primaires, centres de formation pour adultes et centres administratifs).

Autorisation # DG030-0420 de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles, section 2 (secondaires), en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1- 13.3)

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la société **LGL Globe Inc.**, 1765 boulevard Maloney Est, Gatineau (Québec) J8R 1B4, pour une somme de **405,00 \$**, excluant les taxes par appel pour la location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles pour le contrat prévu de la section 2 (secondaires).

Autorisation # DG031-0420 de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Achat de mobilier scolaire – École Brébeuf en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)



La directrice générale autorise l'octroi du contrat d'approvisionnement au fournisseur GYVA, situé au 189, rue Deveault, unité 11, Gatineau, Québec, J8Z 1S7 d'une somme de **83 666,40 \$** excluant les taxes pour l'achat de mobilier scolaire à l'école Brébeuf.

Autorisation # DG032-0420 de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Mesure Maintien des bâtiments – Retrait de l'équipement pétrolier - École L'Équipage vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la firme **Service à Construction Mobile Ltée** située au 1820, Place Martenot, Laval, Québec, H7L 5B5 d'une somme de **97 940,00 \$**, excluant les taxes pour le retrait de l'équipement pétrolier à l'école L'Équipage.

Autorisation # DG033-0420 de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Mesure Maintien des bâtiments – Remplacement des contrôleurs pneumatiques par du DDC et des panneaux de relais de la salle de ventilation - École Sainte-Élisabeth en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la firme **Regulvar Canada inc.** située au 145, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec, J8Z 3G4 d'une somme de **54 800,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement des contrôleurs pneumatiques par du DDC et des panneaux de relais de la salle de ventilation à l'école Sainte-Élisabeth.

Autorisation # DG034-0420 de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Mesure Maintien des bâtiments – Remplacement des contrôles de chauffage et de ventilation - École du Bois Joli en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la firme **Lar-Mex Inc.** située au 4-5509 Canotek Road, Ottawa, Ontario, K1J 9J8 d'une somme de **68 925,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement des contrôles de chauffage et de ventilation à l'école du Bois Joli.

Autorisation # DG035-0420 de la directrice générale pour le congédiement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de congédier la personne dont le numéro de matricule est **3566**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.



Autorisation # DG036-0420 de la directrice générale pour le congédiement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de congédier la personne dont le numéro de matricule est **7909**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG037-0420 de la directrice générale pour le congédiement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de congédier la personne dont le numéro de matricule est **7968**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG038-0420 de la directrice générale pour le congédiement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de congédier la personne dont le numéro de matricule est **12311**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG039-0420 de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **4037**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG040-0420 de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **4745**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG041-0420 de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)



La directrice générale autorise de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **6127**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG042-0420 de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **8664**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG043-0420 de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **11654**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Autorisation # DG044-0420 de la directrice générale pour le non-rengagement pour cause d'incapacité physique en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **12339**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.